http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

À la soupe… populaire



L'éditorial du JDJ n°426 par Benoit Van Keirsbilck

L'appel, lancé par le Président des Restos du Coeur en France, démontre, si besoin en était, que la situation économique se dégrade fortement, du moins pour une catégorie grandissante de la population flirtant de plus en plus dangereusement avec la précarité.

Pourtant la France, comme la Belgique, dispose d'un système de protection sociale très avancé qui devrait, en théorie, mettre la grande majorité de la population à l'abri du besoin ; il n'en est rien.

De plus de plus de personnes passent à travers les mailles d'un filet de sécurité chaque jour plus poreux (près de 2,5 millions de personnes ont été aidées par les Restos du Coeur en 2022 en France).

Il n'est déjà pas normal que l'État se décharge à long terme de ses missions fondamentales, sur une entreprise caritative (créée au milieu des années 1980), mais encore moins normal que la seule réponse des Gouvernements, est de mettre la main au portefeuille et d'en appeler au charity-business, pour sauver de la faillite une entreprise qui, certes, promeut la solidarité, mais n'a pas vocation à apporter une réponse systémique visant l'éradication de la pauvreté en lieu et place de ces mêmes pouvoirs publics.

Le summum de la farce est presque atteint quand ce même gouvernement applaudit le versement, transformé en gros coup de comm bien orchestré, d'une aumône par les plus

grosses fortunes du pays (entrepreneurs ou sportifs), là où il eut suffi d'exiger des mêmes le paiement d'un impôt minimum. Et rappelons que le contribuable lambda paie proportionnellement plus que ces bienfaiteurs, sans s'en targuer, sans communiqué de presse ou mise en scène grotesques…

Tous ces dons permettront sans-doute de sauver les Restos du Coeur… jusqu'à la prochaine crise existentielle. Mais la disparité abyssale dans la répartition des richesses et les conceptions opposées de la protection sociale subsisteront. On ne peut compter sur Bernard Arnault et consorts, pour qui la pauvreté est un concept totalement étranger à leur entendement, pour concevoir autre chose que de la charité pas très bien ordonnée.

Pour combien de temps encore va-t-on accepter des politiques sociales qui reposent sur des Restos du Coeur ou la soupe populaire ? À partir de quel nombre de bénéficiaires va-t-on considérer que cette réponse n'est plus acceptable et donc renforcer les réponses structurelles de l'État ?

Benoit Van Keirsbilck

Le sommaire du numéro 426

ARTICLES

1

Éditorial : À la soupe… populaire — **Benoit Van Keirsbilck**

3

Mettre fin à la détention administrative d'enfants migrants, oui, mais à quel prix ? Analyse juridique d'un cas de détention d'une mère en vue de son éloignement forcé — **Noemi Desguin**

8

La séparation du couple parental. La place de l'enfant dans la médiation — **Céline Derclaye**

13

L'enfant et la médiation — Interview de **Bee Marique**

16

Un père privé de contact avec son enfant en raison de la lenteur de la justice familiale : l'État belge est-il responsable ? — **Michaël Mallien** et **Géraldine Mathieu**

27

«T’as quel âge ?» — Analyse transversale de quelques infra-majorités en droit belge (9e partie) — **Delphine de Jonghe**

FICHE-JDJ

33

Les saisies administratives et judiciaires des objets des mineurs poursuivis du chef d’un fait qualifié d’infraction en Belgique francophone — **Camille Gambi et Thierry Moreau**

JURISPRUDENCE

37

Trib. jeun. Liège, div. Huy, 10 février 2022 — Recours art. 36 du Décret-Code - Déjudiciarisation – Accord des parties – Compétences du Tribunal – Compétences du Conseiller – Subsidiarité de l’aide contrainte

39

Mons (jeun.), 33e ch., 3 mai 2023 — Programme d’aide volontaire – communication au Tribunal de la famille – Garde matérielle de l’enfant – Saisine du juge civil par un tiers – Absence de base légale – Compétence du Conseiller de l’aide à la jeunesse – Aide spécialisée individuelle (art. 25 du Décret-Code)

JEUNES À DROIT

45

Des jeunes et Scan-R

ICI ET AILLEURS

Revenge Porn

Infor-Jeunes Laeken a réalisé une vidéo de sensibilisation bien faite sur le «*revenge Porn*», c’est-à-dire la diffusion punissable et sexiste d’images intimes d’une personne qui n’a pas donné son accord pour que les photos qui la représentent soient ainsi diffusées (transgression du droit à l’image).

L’objectif de la campagne est de prévenir ce genre de dérive, mais aussi de construire avec les jeunes des relations qui ne font pas l’impasse sur la douleur de l’échec amoureux, mais qui l’envisage selon une approche respectueuse non violente et respectueuse de chacun.

Cherchez *Revenge Porn* sur YouTube Infor jeunes

Immigration et délinquance : on objective

Le Centre français d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), rattaché à Matignon, montre que la surreprésentation des étrangers dans les statistiques répond à des biais tout au long de la chaîne pénale.

Pour ceux qui s'intéressent un peu à la question, ce n'est pas une nouvelle. Les chercheurs, qui se sont basés sur des recherches menées dans plusieurs pays européens, arrivent à la conclusion que «*les immigrés ne sont pas à l'origine d'une augmentation des taux d'infraction dans les pays d'accueil*», à l'exception des vols pour ceux qui n'ont pas accès au marché du travail.

Pourtant, ce ne sera pas suffisant pour contrecarrer une large frange d'opinion publique alimentée par les discours populistes et électoraux, qui est convaincue du contraire !

Le «*sans-chez-soirisme*»

Peut-être pourrions-nous conseiller aux donateurs pour les Restos du Coeur (voir édito) de… jouer à « RUE DE LA BASCULE », un nouvel outil pour sensibiliser le grand public (à partir de 14 ans) aux causes qui font qu'une personne bascule un jour vers l'absence de chez-soi.

Grâce à des cartes et aux échanges cadrés par un animateur, les joueurs peuvent découvrir les causes de l'absence de chez-soi, classées en 4 grandes thématiques : les causes structurelles, institutionnelles, relationnelles et enfin, les causes personnelles.

Et réfléchir aux remèdes.

communication@doucheflux.be

Transidentité

En 2022, 569 Belges ont fait adapter la mention M/F sur leur carte d'identité afin de la faire correspondre à leur identité de genre, à peu près autant dans un sens que dans l'autre.

Ce changement a été assoupli en 2018 (lorsque certaines conditions médicales strictes préalables à un changement d'enregistrement du sexe ont été supprimées comme l'obligation de stérilisation) en permettant d'effectuer deux déclarations auprès de l'officier de l'Etat civil.

Cette procédure devrait encore être assouplie à l'avenir en supprimant l'exigence d'une double déclaration à trois mois de distance et permettant plusieurs déclarations contraires.

Reste que l'enregistrement reste binaire, ce qui ne correspond pas à toutes les personnes trans ou inter-genre (voir le rapport publié par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes sur https://igvm-iefh.belgium.be/fr).

Exploitation sexuelle des enfants en ligne

71 États membres des Nations unies (dont les 27 États de l'Union européenne) ont signé un appel à la suppression des documents relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels concernant

des enfants pour combattre de manière proactive le matériel d'exploitation et d'abus sexuels des enfants en ligne qui prend des proportions inouïes.

L'appel pointe la responsabilité des États membres et du secteur privé de prendre des mesures pour protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels et reconnaît le traumatisme dévastateur et durable que l'exploitation et les abus sexuels sur les enfants peuvent infliger aux victimes.

De la déclaration à l'action, il y a plus qu'un pas !

Prévenir et répondre aux morts en mers

«*Les noyades de tant de migrants - en moyenne 8 par jour l'année dernière - sont une source de profonde honte pour l'Europe. Nous ne pouvons pas nous contenter de regarder des innocents mourir en mer. Les États membres de l'Union européenne doivent améliorer les opérations de recherche et de sauvetage et mettre en place des moyens légaux de se mettre à l'abri afin d'éviter les décès en mer, c'est une question de droit et de décence*».

Ces propos ne sont pas le fait d'une ONG d'activistes, mais de Michael O'Flaherty, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, à l'occasion de la publication d'un rapport sur ce que l'UE doit faire en matière de sauvetage en mer.

Celui-ci identifie six domaines d'intervention :
— la réalisation d'enquêtes rapides, efficaces, transparentes et indépendantes,
— l'amélioration de la recherche et du sauvetage en mer,
— des règles de débarquement claires et plus de solidarité,
— une meilleure protection pour les survivants,
— la surveillance indépendante des frontières
— des voies légales plus accessibles vers l'UE.

Bref, mettre en oeuvre les droits fondamentaux qui sont applicables en Europe !



Les bésicles de Jiji

De la misère en milieu étudiant (détonateur de Mai 68)

Le *Moniteur* du 3 mars (2ème éd.) publie un avis de « *sélection comparative de* ***Bacheliers en shift*** *(…)* ***francophones*** *pour le SPF Finances* ». Une **filière d'études** méconnue ? Ou bien, pour ces **pauvres hères**, s'agit-il en anglais de l'ancien sous-vêtement féminin comme masculin qu'on appelait en français **chemise**, le seul que portent les ***Bourgeois de Calais***, statue célèbre d'Auguste Rodin ? Non point : l'avis s'adresse bien à des titulaires de tout diplôme de ce niveau, mais ils devront travailler en **équipes successives**.

Calembour lui-même

Dans *Le Soir*(10 mars), un billet d'humeur intitulé « *Bouchez et Francken se rencontrent pour un débat* ***polissé*** ». Tenu à Jurbise, ce fut un échange plan-plan entre gens « *de bonne composition* » (MR et N-VA) qui **s'accordent** pour dénoncer le « laisser-aller wallon » ; mais vu la présence de dangereux agitateurs du SETCa, les **forces de l'ordre** étaient sur place. Le billettiste aurait donc pu écrire « *un débat* ***deux fois policé*** », au lieu d'évoquer obscurément le film de **Maïwenn** sur une brigade des mineurs, titré à partir de l'orthographe hésitante d'un gamin.

On vit une époque formidable (B.D. de Reiser)

Selon le Code de la nationalité, un·e étranger·e peut devenir belge en déposant une « déclaration de nationalité » auprès de l'état civil. Celle-ci implique une attestation que l'intéressé·e a d'une des trois langues nationales, une connaissance élémentaire tant orale qu'**écrite**, même s'il/elle est **illettré·e**… Par son arrêt n° 52/2023 du 23 mars 2023 (www.constitutional-court.be), la Cour constitutionnelle a dû déclarer à ceux qui en doutaient, qu'en pareil cas, cette dernière exigence contrevenait au principe de **non-discrimination**. Mot de **3** lettres, **c** au début, **n** à la fin : quelle est celle du **milieu** ?

Ça tombe dru

- Le site de la *RTBF* (8 février) commente la nouvelle sortie du film de James Cameron : la tragédie du ***Titanic*** pourrait être due à l'inattention des **vigies** qui se trouvaient « *dans le* ***nez-de-pie*** ». Laquelle s'affairait à préparer son **nid** (merci à Huguette Jones).
- Sur celui de *Femme actuelle – le mag* (3 mars), un journaliste déclare que Pierre Palmade avait eu récemment « *quelques comportements* ***hiératiques*** ». Il a le **culte** de la **cocaïne** ? Mais aussi une conduite (automobile) **erratique** (merci à Alain-Charles Van Gysel).
- Selon *Le Soir* (7 mars), maints eurodéputés traînent à déclarer leurs **excursions** : « *Des retards parfois* ***astronomiques*** *: un voyage datant de l'été* ***2020*** *(…) et un autre de l'automne* ***2019*** ». Par ex., un aller simple vers **Mars** prendrait environ **7 mois** ; d'où reviennent-ils ?
- Avec la même précision **mathématique** (28 mars), sur les **trottinettes** à Paris : « *le* ***nombre exponentiel*** *d'accidents (****34*** *morts et* ***600*** *blessés graves l'an dernier)* ». 34 est quelle **puissance** de **combien** ? et 600 ?

- D'ailleurs (25-26 mars), sur l'annulation du *Legoland* à Gosselies : « *Les acteurs locaux avaient beaucoup misé sur un projet censé apporter **1600** emplois (**800** directs et **600** indirects)* ». Rien ne leur avait mis le **boulier** à l'oreille.
- Ce n'est pas tout (30 mars) : « *Né en **1935** (…), le **septuagénaire** avait vendu les sucreries familiales de Tirlemont en **1989*** ». Si vous ne voyez pas, **abonnez**-vous.
- *Ibidem* (20 mars), parmi les politiques qui ne quittent pas *Tik Tok*, figure le ministre (PS) du Budget de la Communauté française, « *Frédéric **Dardenne*** ». Le fils des **Frères** ? plutôt de son désopilant géniteur, Michel **Daerden**.
- Encore (22 mars), un gros titre : « *La maîtrise du **français obligatoire** pour les futurs profs* ». Mais quant au **français facultatif,** sékomilvøl.
- Aussi (23 mars), un communiqué *Belga* évoque encore « *un **onéreux** voyage à Dubaï qui a **coûté** la présidence* [du Parlement wallon] *à J.-C. Marcourt (PS)* ». Le **troc**, c'est **plus cher**.
- En outre (9 mars), R. Maouane, coprésidente de la régionale bruxelloise d'Ecolo, sur les loyers : « *On est **hypervolontariste*** ». Et sur les perspectives électorales : « *Je suis **hypersereine*** ». Bref, le parti **hypersévère.**
- De plus, dans *Tribune* de la CGSP AMiO (mars) : « *Ecolo-Groen a promis que* [ses] *deux vice-premiers ministres allaient se **remettre** autour de la **table** et voir s'il était possible de **remettre** le pré-accord sur la **table** du* [cabinet restreint] ». Syndicalisme **alimentaire** !
- Et au *Moniteur* du 20 mars, un arrêté du 9 février 2023, signé par P. De Sutter, l'une de ces vice-premiers, chargée de la Fonction publique, établit « *le règlement d'ordre intérieur de la **commission d'évaluation*** ». De **quoi** ? peu importe, pourvu qu'on en connaisse la **valeur**.
- D'après *Stradalex News* (21 mars), « *Il est possible de consulter les dossiers numérisés d'informations en matière (…) d'**assassinat** et de **meurtre** du **ministère public*** ». Le gouvernement précédent voulait **supprimer** le **juge d'instruction** ; au tour du **procureur** (merci à Jacques Fierens).
- Dans le dépliant de **Lidl** (mars), « *ce barbecue en céramique contient un **thermomètre** intégré avec **graduation** en **degrés*** ». Chez **Aldi**, ce n'est qu'en **centimètres**.